

(N° 10.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1891-1892.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1892.

*(Voir les n^{os} 95, III, session de 1890-1891, 3, III, et 22, session
de 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cent francs (4,579,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 25 novembre 1891.

Les Secrétaires,
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

(2)

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1892.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat.	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	727,500 »	727,500 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	246,600 »
6	— du personnel des bureaux	153,650 »	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . .	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.			4,579,100 »